



CONTACTS

RÉFÉRENTE HANDICAP APPRENTISSAGE

CÉCILE LÉO

05 63 48 43 60 07 85 70 64 02
cecile.leo@cm-tarn.fr

**Université Régionale des Métiers de
l'Artisanat**
CUNAC - 112 route des Templiers -
CS 22340
81020 ALBI CEDEX 09

www.cm-tarn.fr

  
cma.tarn

RÉFÉRENTE HANDICAP FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

STÉPHANIE BEL

05 63 48 43 51
stephanie.bel@cm-tarn.fr

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'URMA – Antenne du Tarn perpétue et valorise son engagement auprès des personnes en situation de handicap avec la mise en place d'une offre de service dédiée.

POURQUOI ?

Bénéficier d'un accompagnement individualisé et d'une sécurisation de son parcours de formation, en amont du projet, durant le cursus pour l'obtention d'un diplôme et vers une insertion professionnelle.



QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES ?

Le référent handicap accompagne l'apprenant dans la constitution du dossier de demande RQTH si besoin.

L'Agefiph (secteur privé) et le Fiphfp (secteur public) versent des aides financières significatives pour le travailleur handicapé ainsi que pour l'employeur en coordination avec Cap Emploi.



www.capemploi-81.com



www.fiphfp.fr



www.agefiph.fr

COMMENT ?

Un Référent Handicap, interlocuteur privilégié, apporte aux apprenants et aux employeurs des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation :

1. ACCUEIL, ENTRETIEN ET ÉVALUATION

Un accueil par un entretien individuel et une évaluation des besoins d'adaptation pour la compensation du handicap : un test de positionnement est rendu obligatoire afin de préciser l'aménagement nécessaire.

2. UN PARCOURS ADAPTÉ ET UNE CO-CONSTRUCTION

- Des préconisations sont émises, pour le centre de formation et l'entreprise, afin de répondre aux différentes modalités d'adaptation, en concertation avec le candidat, la famille et l'employeur.
- Un dialogue en continu permet un suivi avec une équipe pluri professionnelle : structures médicosociales, structures spécialisées dans le champ du handicap, formateurs et maîtres d'apprentissage.
- Une sensibilisation sur les différents types de handicap auprès des équipes pédagogiques et des employeurs.

3. AMÉNAGEMENTS & PARCOURS ADAPTÉS

- Une assistante éducative spécialisée intervient pour du tutorat et du soutien pédagogique auprès des apprenants
- Intervention des aides humaines pendant les cours
- L'adaptation des modalités d'examens : demande d'aménagement d'examens auprès du rectorat (1/3 temps, aide humaine et matérielle)
- L'adaptation du matériel pédagogique / du poste de travail
- Un parcours aménagé en 3 ans pour le CAP :
 - en 1^{ère} année : mise à niveau sur les savoirs de base, groupe restreint, pédagogie différenciée
 - en 2^{ème} et 3^{ème} années : incluses dans le cadre ordinaire de la formation